

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance extraordinaire sur le Plan triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le lundi 7 novembre 2016 à 20 h 35 à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Présentation du Plan d'immobilisations 2017-2018-2019 ;
3. Adoption du Plan d'immobilisations 2016-2017-2018 ;
4. Période de questions ;
  - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
5. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

**016-123**

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 2 Présentation du Plan d'immobilisations 2016-2017-2018**

**Dépôt du plan triennal d'immobilisation (2017-2018-2019)**

Voici le programme des immobilisations de la Municipalité pour les années 2017-2018-2019 que je dépose aujourd'hui le 7 novembre 2016 pour adoption par le conseil municipal.

Le but premier d'un plan triennal d'immobilisation est de dresser un inventaire des projets que la Municipalité prévoit réaliser au cours de ces 3 années. Ce plan établit l'échéancier des projets selon ; l'année de leur réalisation, les sommes à investir et le mode de financement de ces immobilisations prévues par la Municipalité dans ce plan. Le tout évidemment, en tenant compte de l'équilibre entre les besoins de la communauté et la capacité de payer des contribuables.

Au cours de ces trois années, les projets sont présentés individuellement au conseil municipal pour adoption. Cette méthode permettant aux membres du conseil de faire une analyse détaillée de chacun de ces projets avant d'autoriser leur réalisation et déterminer les moyens de financement qui seront retenus.

Il est ainsi possible que des projets soient, ajoutés, retardés ou éliminés en cours d'année.

Voici les réalisations que la municipalité prévoit.

- Entretien des infrastructures existantes (routes, immeubles, équipements, etc.)
- Améliorer les services et la qualité.
- Favoriser le développement économique, culturel et social.

**016-124**

### Item 3 **Adoption du Plan d'immobilisations 2017-2018-2019**

**Attendu que** l'article 953.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) stipule qu'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

**Attendu que** les éléments qui doivent composer le plan d'immobilisation sont définis par la loi ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Murielle Lemelin,

**Il est résolu**

**Que** le Plan d'immobilisations 2017-2018-2019 est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017 - 2019

Projets	Année	Prévision coûts	Subvention taxe d'accise	Subvention FDT	Contribution Volontaire	Municipalité fonds roulement	Municipalité Budget courant
<b>Politique</b>							
<b>Familles/Aînés</b>							
Marché artisanal 2	2017-2018	6 000 \$		4 800 \$	1 200 \$		
<b>Sillon</b>							
*Revitalisation	2017-2018	15 000 \$				15 000 \$	0 \$
Fenêtre	2018-2019	200 000 \$	176 000 \$			24 000 \$	0 \$
<b>Chemin du Quai</b>							
<b>Sécuriser l'accès</b>							
<b>Parc de la Tour</b>							
Caméra et accès WiFi	2017	1 500 \$		1 100 \$			450 \$
Tables	2017	9 000 \$		6 300 \$	2 700 \$		
<b>Plan urbanisme</b>							
<b>Fabrique</b>							
Plan d'intervention pour la protection des berges	2017-2018	8 000 \$		5 600 \$			2 400 \$
<b>Total</b>		<b><u>395 500 \$</u></b>	<b><u>290 400 \$</u></b>	<b><u>31 800 \$</u></b>	<b><u>3 900 \$</u></b>	<b><u>66 600 \$</u></b>	<b><u>2 850 \$</u></b>

\*Réaménagement des locaux et de la façade de centre communautaire le Sillon le long du chemin Royal

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 4 Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 40 et se termine 20 h 45 pour une durée de 5 minutes.

- Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.

3 personnes étaient présentes à la séance.

La séance est levée à 20 h 45 sur proposition de Michel Gagné avec l'appui de Murielle Lemelin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.